

COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 JUIN 2010

L'AN DEUX MILLE DIX le 28 juin à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de BOULIAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre FAVROUL, Maire.

Date de convocation : 22 juin 2010

ETAIENT PRESENTS : Mmes, Mlles, MM Dominique ALCALA, Lysiane BARDET, Jean-Pierre BERTRAND, Christian BLOCK, Anita BONNIN, Marie BOYER, Marie-Claire CAILLOU, Anne-Marie DARAN, Frédéric DELHOMME, Evelyne DUPUY, Jean-Pierre FAVROUL, Jean-Pierre FIORUCCI, Marie-France FRADIN, Patrick JACQUART, Franck LECALIER, Patricia LHYVERNAY, Florence PITOUN, Richard SCHMIDT, Michel THIBEAU, Christine WANNER.

POUVOIRS DONNES :

Laurine DUMAS à Jean-Pierre FAVROUL

Nombre de Conseillers en exercice : 23 Présents : 20 suffrages exprimés : 21

Compte-rendu de la séance du 17 mai 2010 : le Maire ayant donné connaissance du Compte-rendu de la réunion du 17 mai 2010, celui-ci est approuvé par le Conseil municipal.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Dominique ALCALA

Vote **Pour 21** **Abstention 0** **Contre 0**

2010-06-01

BUDGET COMMUNAL –
DECISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur le Maire propose d'ajuster les crédits comme indiqué ci-dessous :

SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	
<u>Opération 904 : Travaux divers, équipements courants</u>	
Cpt 21318 :	- 8 000,00
<u>Opération 905 : Mairie</u>	
Cpt 2183 :	- 1 600,00
<u>Opération 907 : Salle de sports équipements sportifs</u>	
Cpt 21318 :	- 4 700,00
<u>Opération 910 : Groupe scolaire</u>	
Cpt 21312 :	+ 21 200,00
Cpt 2183 :	+ 1 600,00
<u>Opération 911 : Centre de Loisirs</u>	
Cpt 2313 :	+ 13 000,00

<u>Opération 915 : Espaces verts</u>	
Cpt 2121 :	+ 1 000,00
<u>Opération 918 : Logements</u>	
Cpt 2132 :	- 8 500,00
<u>Opération 919 : Plaine des Sports</u>	
Cpt 2128 :	- 13 000,00
<u>Opération 924 : Voirie, environnement, espaces verts</u>	
Cpt 2188 :	- 1 000,00
TOTAL	0 €

Où ces explications et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote les transferts de crédits retracés ci-dessus.

Vote **Pour 21 Abstention 0 Contre 0**

2010-06-02

**MARCHES PUBLICS –
CENTRE DE LOISIRS MATERNEL – AVENANT N°1**

Par une délibération en date du 8 février 2010, le Conseil municipal avait approuvé l'attribution du marché public concernant la construction d'un Centre de Loisirs maternel pour un montant global de 413 491.10 € T.T.C.

Il apparaît aujourd'hui que les travaux modificatifs suivants sont nécessaires à la réalisation de l'opération :

- Remplacement d'une poutre bois par remplissage béton
- Modification maçonnerie sur baies extérieures
- Modification des travaux d'aménagement extérieur
- Pose d'une pompe de relevage

Soit un total en avenant de 20 132,44 € TTC.

Où ces explications, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- D'approuver le vote d'un avenant d'un montant de 20 132,44 € TTC au marché public de construction d'un Centre de Loisirs maternel

- Vote **Pour 21 Abstention 0 Contre 0**

2010-06-03

TABLEAU DES EFFECTIFS – MODIFICATION

Vu l'avis favorable en date du 26 mai 2010 émis par la Commission administrative paritaire à propos des demandes des demandes d'avancement de grade 2010 effectuées par la mairie de Bouliac ;

Vu la décision du Conseil d'Etat en date du 19 février 1993 « Département de Haute-Garonne » exemptant de l'avis du Comité Technique Paritaire les délibérations de création de poste effectuées dans le cadre d'une promotion interne ou d'un avancement de grade;

Où ces explications, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- la suppression d'un poste de rédacteur à temps complet
- la création d'un poste de rédacteur principal à temps complet
- d'affecter les crédits nécessaires à l'article 6411 du chapitre 12

Vote **Pour 21 Abstention 0 Contre 0**

2010-06-04

**HEURES SUPPLEMENTAIRES –
AUTORISATION DE REGLEMENT**

Monsieur le Maire rappelle l'obligation d'autoriser par le Conseil Municipal le paiement des heures supplémentaires des agents travaillant à temps partiel.

Madame Laurence LABEYRIE, employée en qualité d'agent des services techniques sur la base de 20 heures par semaine, a dû effectuer plusieurs remplacements d'agents placés en maladie ordinaire, soit 121,25 heures supplémentaires effectuées sur la période allant du 1^{er} mars au 1^{er} mai 2010.

Madame Paulette LABATTUT, employée en qualité d'agent des services techniques sur la base de 20 heures par semaine, a dû effectuer un remplacement d'agent placé en maladie ordinaire, soit 7 heures au cours du mois de mai 2010

Où ces explications et après avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à payer Madame Laurence LABEYRIE 121,25 heures supplémentaires, et Madame Paulette LABATTUT 7 heures supplémentaires.

Vote **Pour 21 Abstention 0 Contre 0**

2010-06-05

**MAISON VETTINER –
MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE –
ATTRIBUTION**

Monsieur le Maire informe le Conseil que la Commission des Grands Travaux a mené une consultation auprès de plusieurs architectes concernant le marché de maîtrise d'œuvre de la Maison Vettiner.

La Commission des Grands travaux, réunie ce même jour le 29 juin 2010, après avoir procédé à l'ouverture et à l'analyse des propositions, décide de retenir l'architecte suivant :

M. Alain RIBE

Le montant total du marché est estimé à 62 720 € (soit 8,96 % du montant global de l'opération estimé à 700 000 €)

Monsieur le Maire précise que les détails de la consultation sont inscrits dans un rapport tenu à la disposition des élus.

Où ces explications et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

D'approuver la décision de la Commission des Grands Travaux concernant l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre de la Maison VETTINER.

Vote **Pour 21 Abstention 0 Contre 0**

La séance est levée à 19h30.